Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

EXPERTISE ET CONSEIL AUTOMOBILE – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 26 juin 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

EXPERTISE ET CONSEIL AUTOMOBILE Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 18 Bis Le Bouillon, 22490 PLOUËR-SUR-RANCE Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLOUËR-SUR-RANCE du 18 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : EXPERTISE ET CONSEIL AUTOMOBILE Siège : 18 Bis Le Bouillon, 22490 PLOUËR-SUR-RANCE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : -L'expertise automobile et l'expertise de matériels divers : analyse, recherche, évaluation, détermination de préjudice, de sinistre ou de valeur d'un véhicule automobile ainsi que toute activité annexe connexe découlant ou induisant la compétence de cette profession réglementée. -Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : -la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; -la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; -la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; -toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société JUNIE HOLDING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de

660 000 euros, dont le siège social est 18 Bis Le Bouillon, 22490 PLOUËR-SUR-RANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 444 021 RCS ST MALO, représentée par Monsieur Sébastien SAMPEUR, Gérant. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO. POUR AVIS La Présidente

Consulter cette annonce en ligne